



RÈGLEMENT

DEUXIÈME ÉDITION

La société SB Consult organise l'opération « Les coureurs ont du cœur ». Cette mobilisation n'est pas une compétition sportive mais une action solidaire afin de réunir le plus de fonds possible pour UNICEF France.

ARTICLE 1 :

Date : du 30 mai 2020 à 6h00 au 1er juin 2020 20h00

Distances : 1km / 5km / 10km + épreuve trail

Objectif : Action solidaire à effectuer en courant et/ou en marchant.

ARTICLE 2 :

Engagements : Tous les acteurs de ce challenge s'engagent sur le site : sporttips.fr

Les inscriptions sont ouvertes à partir du 18 mai et cela jusqu'au 1er juin 2020 19h00.

Le tarif de l'engagement est de 5 € (auquel 25 centimes sont automatiquement ajoutés pour couvrir les frais bancaires de l'opération).

L'intégralité des engagements (5 €/coureur) est reversée à UNICEF.

Une autorisation parentale est obligatoire pour les mineurs.

Attention: Tout engagement nécessite l'acceptation et le strict respect de la charte de bonne conduite.

Les informations recueillies seront communiquées à UNICEF à des fins d'émissions de reçus fiscaux.

Ces reçus sont uniquement pour les personnes qyu résident sur le territoire français.

A l'issue de leur inscription, les participants reçoivent un email de confirmation intégrant un lien qui leur sert à enregistrer le temps réalisé.

Les participants ont la possibilité de télécharger leur diplôme attestant de leur mobilisation et de leur performance.

ARTICLE 3 :

ASSURANCE :

Tous les engagés déclarent être en possession d'une police d'assurance individuelle accident couvrant les dommages corporels. Ce n'est pas une compétition, c'est une opération solidaire et tous les participants participent sous leur entière responsabilité pour tout dommage que ce soit. L'activité physique demande un entraînement adapté et tous les participants doivent déclarer formellement leur état de forme physique pour réaliser la distance choisie. En souscrivant à l'opération les participants déclarent être informés de ce point et acceptent de participer sous leur entière responsabilité. Ils dégagent la société SB Consult, organisatrice de l'événement, de toutes responsabilités pour quelques réclamations que ce soit, concernant toutes blessures personnelles, décès ou dommages matériels survenus lors de l'opération « Les coureurs ont du cœur ».

ARTICLE 4

Annulation : En cas de force majeure, d'évènement climatique, de catastrophe naturelle, d'évolution des règles de confinement ou de toutes autres circonstances mettant en danger la sécurité des participants, l'organisation se réserve le droit de modifier la date pour l'enregistrement des performances ou d'annuler la session de running sans que les acteurs puissent prétendre à une réparation du préjudice.

En cas d'annulation, les frais d'inscriptions (5€) seront reversés à UNICEF France.

ARTICLE 5

Droit à l'image :

UTILISATION D'IMAGE

Tous les participants autorisent les organisateurs de l'opération « Les coureurs ont du cœur » ainsi que leurs ayants droit tels que les partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation, sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

CNIL

Les données personnelles communiquées par les participants sont destinées au personnel habilité de la société responsable du traitement de ces données. Ces données sont utilisées afin d'assurer le traitement des inscriptions des participants. Les participants sont susceptibles de recevoir par email des informations concernant l'épreuve sur laquelle ils sont inscrits ainsi que sur d'autres manifestations. Les participants peuvent être amenés à recevoir des informations et/ou propositions d'autres sociétés ou associations partenaires.

Les informations recueillies sont enregistrées dans une base de données pour la gestion des newsletters. Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier ou supprimer en contactant l'organisation: par email à l'adresse contact@sambonaudo.com, ou courrier postal, accompagné d'une copie d'un titre d'identité signé à SB Consult- LES COUREURS ONT DU CŒUR- 694 route des Veys- 83390 CUERS. Vous pouvez également vous désabonner des newsletters en vous rendant directement en bas de l'une des newsletters que vous recevez. Vos demandes seront prises en compte dans un délai maximum de 48 heures – jours ouvrables-, sauf pour les demandes transmises par courrier postal, qui requièrent un délai de 8 jours.

ARTICLE 6 :

PROGRAMME :

5 épreuves:

1 km ouvert aux coureurs et marcheurs.

5 km ouvert aux coureurs et marcheurs.

10 km ouvert aux coureurs et marcheurs.

Challenge Speed-Trail 1h30: Choisir son parcours

Challenge Long-Trail 3h00: Choisir son parcours

ARTICLE 7

Règlements spécifiques à chaque épreuve :

RUNNING :

- 1 km – 5 km – 10 km

A réaliser en marchant ou en courant :

Ouvert à tous, autorisation validée en ligne des parents pour les mineurs.

Dénivellation limite pour prétendre au top 8 :

- o 1 km : Tolérance d'une différence de -5m entre l'altitude du point de départ et celle d'arrivée.
- o 5 km : Tolérance d'une différence de -20m entre l'altitude du point de départ et celle d'arrivée.
- o 10 km : Tolérance d'une différence de -40m entre l'altitude du point de départ et celle d'arrivée.

Une pénalité de 1' est rajoutée au temps final par tranche de 10m de dénivelé négatif supplémentaire.

Exemple 5km : 17'30 /45mD-= 2' de pénalité (45D-)= Temps ramené à 19'30

TRAIL :

- SPEED TRAIL

Réaliser un maximum de distance et de dénivelé positif en 1h30. Dénivelé positif minimum 300m.

1 km = 1 pt.

100 m D+ = 1 pt.

Exemple : 24km/923mD+= 33,23pts ou 17km/1456mD+= 31,56pts

Pour l'enregistrement de la performance, il faut noter l'affichage du chrono arrêté au bout d'1h30 (tolérances de 5 secondes supplémentaires maximum). Affichage sur la même image de la trace et du cumul de dénivelé de la sortie.

Au-delà de 1h30'05 : 50 m de dénivelé sont retirés toutes les 10 secondes.

- ENDURO TRAIL

Réaliser un maximum de distance et de dénivelé positif en 3h00.

Dénivelé positif minimum 600m.

1 km= 1 pt.

100mD+= 1pt

Exemple : 37km/1211mD+= 49,11pts ou 43km/670mD+= 49,7pts

Pour l'enregistrement de la performance il faut noter l'affichage du chrono arrêté au bout de 3h00 (tolérance de 5 secondes supplémentaires maximum). Affichage sur la même image de la trace et du cumul de dénivelé de la sortie.

Au-delà de 3h00 : 50m de dénivelé sont retirés toutes les 10 secondes.

- CHALLENGE TEAM TRAIL

Challenge mixte sur deux coureurs (Une Femme + un Homme) engagés sur le Speed Trail ou l'Enduro Trail. Leurs positions scratch Femme et Homme sont additionnées pour établir le classement du Challenge Team.

Les deux run peuvent se tenir sur des dates ou lieux différents entre le 30/5 et le 1/6.

Pas d'obligation d'être sur le même format (au choix Speed Trail ou Enduro Trail).

Il suffit juste de s'engager en équipe Challenge team.

Les deux coureurs du challenge apparaissent également sur les affichages individuels de l'opération.

ARTICLE 8

L'inscription d'un participant atteste qu'il a pris connaissance de ce règlement et de la charte de bonne conduite 2020 et qu'il s'engage à en respecter sans restriction l'ensemble des dispositions.

EN SOUTIEN À



GARMIN.

UNICEF ne cautionne aucune entreprise, marque, produit ou service.